TERRITOIRES RURAUX

Entre dynamisme démographique et vieillissement de la population

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 120 • Avril 2021

Les territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes regroupent plus d'un tiers de la population régionale. Ils peuvent être caractérisés selon le degré d'influence des pôles urbains à proximité. Le rural sous influence d'un pôle urbain, qui regroupe 20 % des habitants, connaît une croissance démographique soutenue. Le rural autonome, hors influence urbaine, surtout présent dans le sud et l'ouest de la région ainsi qu'en Savoie, concentre 15 % des habitants. En lien avec le vieillissement de sa population, sa croissance démographique plus modérée repose uniquement sur des arrivées plus importantes que les départs. Les temps d'accès aux services y sont également plus élevés. Les ouvriers sont plus présents dans le rural, tout comme les secteurs agricole et industriel.

La définition de « rural » ne saurait se limiter au contraire de « urbain ». Il peut prendre des formes multiples ► **encadré 1**. Les **territoires ruraux** se caractérisent en premier lieu par leur faible ou très faible densité de population.

Plus d'un tiers de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes vit dans une commune rurale

En Auvergne-Rhône-Alpes, 35 % de la population vit dans une **commune rurale**, une part proche de celle de la France métropolitaine (33 %). Cette proportion varie beaucoup d'une région à l'autre, de 55 % en Bourgogne-Franche-Comté à 5 % en Île-de-France. Les communes rurales couvrent 89 % de la surface d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cinq des douze départements que compte la région sont dits « **essentiellement ruraux** » : le Cantal, où 74 % des habitants vivent dans une commune rurale, la Haute-Loire (70 %), l'Ardèche (60 %), l'Allier (58 %) et l'Ain (50 %). Au niveau national, 53 des 96 départements métropolitains sont essentiellement ruraux.
La Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Savoie et la Haute-Savoie sont dits « **intermédiaires** », et le Rhône « **essentiellement urbain** ». Seulement 10 % de la population de ce dernier vit dans une commune rurale.

Du rural sous influence urbaine au rural autonome en s'éloignant des villes

Les espaces ruraux peuvent être caractérisés selon leur lien avec les pôles urbains qui les entourent. Le rural sous influence d'un pôle, ou **rural périurbain**, se distingue ainsi du **rural autonome**.

Regroupé sur 39 % des communes et abritant 20 % de la population ► **figure 1**, le rural sous influence urbaine est localisé autour des grandes villes de la région, les métropoles (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand) et les grandes agglomérations (Valence, Annecy, Chambéry, Bourg-en-Bresse…). Le rural sous forte influence urbaine regroupe plutôt les communes situées dans une première couronne autour des zones urbaines denses, et le rural sous faible influence urbaine, les communes situées dans une deuxième couronne concentrique ► **figure 2**.

► 1. Répartition de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes selon le type d'espace

Type d'espace	Population 2013	Population 2018	Évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2018 (en %)
Rural autonome très peu dense	174 600	172 700	– 0,2
Rural autonome peu dense	974 700	984 500	+ 0,2
Ensemble rural autonome	**1 149 300**	**1 157 200**	**+ 0,1**
Rural sous faible influence d'un pôle	856 900	890 900	+ 0,8
Rural sous forte influence d'un pôle	697 600	726 100	+ 0,8
Ensemble rural sous influence d'un pôle	**1 554 500**	**1 617 000**	**+ 0,8**
Ensemble rural	**2 703 800**	**2 774 200**	**+ 0,5**

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2018

► 2. Typologie communale

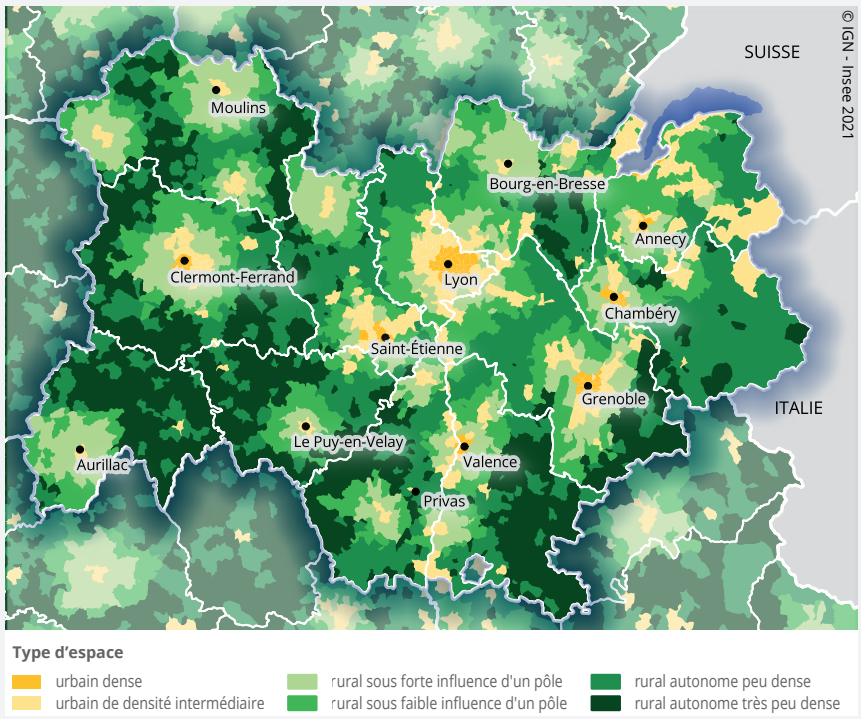

Source : Insee, Recensement de la population 2017

► 1. Appréhender le rural

Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine, ces dernières étant caractérisées par le regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censé caractériser les « villes ». Les territoires ruraux désignent désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. La définition proposée ici rompt avec cette approche centrée sur la ville.
Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de degré d'influence d'un pôle d'emploi. Quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette approche permet de définir statistiquement un *continuum* allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés.
Ainsi, les communes rurales peuvent être « autonomes très peu denses », « autonomes peu denses », « sous faible influence d'un pôle » ou « sous forte influence d'un pôle ».

Le rural autonome est surtout présent dans le sud et l'ouest de la région, ainsi qu'en Savoie. Il concentre 46 % des communes et 15 % de la population régionale, une part proche de celle observée en France métropolitaine (14 %) mais inférieure à celle de la plupart des autres régions de province. Dans le Cantal et en Haute-Loire, 42 % des habitants vivent dans une commune rurale autonome, plaçant ces départements devant l'Ardèche (32 %), l'Allier (25 %), la Savoie (24 %), la Drôme (19 %) et le Puy-de-Dôme (18 %). À l'inverse, le rural autonome est très peu présent en Haute-Savoie (5 %) et dans le Rhône (4 %).
La forte présence des zones de montagne ► **encadré 2**, souvent rurales, et notamment rurales autonomes, est une spécificité régionale.

Forte croissance démographique dans le rural sous influence d'un pôle

Entre 2008 et 2018, en Auvergne-Rhône-Alpes, la croissance démographique des territoires ruraux (+ 0,7 % par an en moyenne) est similaire à celle observée sur l'ensemble de la région, et légèrement supérieure à l'évolution nationale du rural (+ 0,5 %). Toutefois, cette évolution diffère beaucoup selon le type d'espace rural considéré ► **figure 3**. Ainsi, le rural sous influence d'un pôle est particulièrement dynamique (+ 1 % par an entre 2008 et 2018) du fait d'excédents naturel (davantage de naissances que de décès) et migratoire (plus d'arrivées que de départs). Ces territoires sont ceux qui affichent la plus forte croissance démographique de tous les types d'espace, urbains compris, au niveau régional comme national. Son rythme s'est cependant fortement ralenti (+ 0,8 % par an entre 2013 et 2018, contre + 1,2 % sur les cinq années précédentes), encore plus que pour les autres territoires.
Dans le rural autonome, la population régionale croît plus modérément (+ 0,3 % par an en 10 ans), mais davantage qu'au niveau national (+ 0,1 %). Le rythme décélère également, la population régionale stagnant entre 2013 et 2018 (+ 0,1 % par an) après avoir progressé de 0,5 % par an entre 2008 et 2013. Cette croissance est uniquement due à des arrivées plus nombreuses que les départs, même si cet excédent migratoire se réduit sur les cinq dernières années. En effet, dans le même temps, et contrairement au rural sous influence urbaine, le déficit naturel se creuse, en lien avec le vieillissement de la population. Les enjeux de redynamisation de ces territoires sont au cœur des politiques publiques actuelles.
Entre 2008 et 2018, le rural gagne des habitants dans la plupart des départements. Seuls le Cantal et l'Allier, qui présentent un déclin démographique global, voient leur population rurale stagner.
Les territoires ruraux sous influence d'un pôle tirent la croissance démographique

► 3. Évolution annuelle moyenne de la population et des soldes naturel et migratoire par type d'espace en Auvergne-Rhône-Alpes

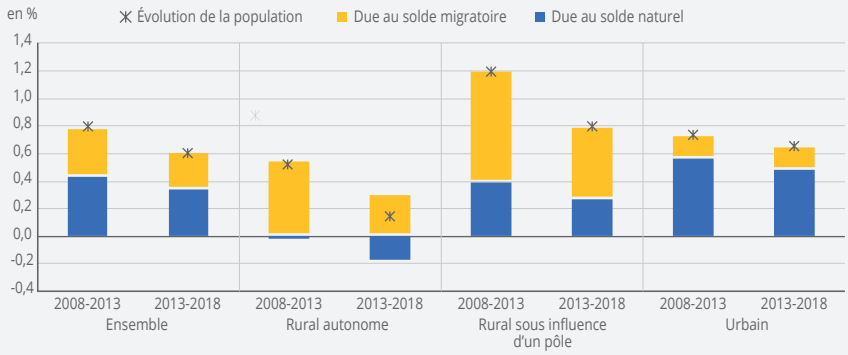

Lecture : entre 2013 et 2018, dans le rural autonome, la population croît de 0,14 % par an en moyenne. Cette hausse se décompose en un solde migratoire positif (+ 0,30 %) dû à un excédent des arrivées sur les départs, et en un solde naturel négatif de – 0,17 % (davantage de décès que de naissances).
Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013, 2018

dans tous les départements de la région. En Haute-Savoie, le rural sous influence urbaine, qui cumule excédents naturel et migratoire, connaît la croissance démographique la plus importante de la région (+ 1,8 % par an sur 10 ans), liée à l'attractivité genevoise. Dans le Cantal et l'Allier, ces types de territoire présentent un déficit naturel en lien avec le vieillissement de leur population, toutefois compensé par l'excédent migratoire.
Dans les sept départements de l'est de la région (hors Savoie), la population vivant dans le rural autonome croît de plus de 0,4 % par an (jusqu'à + 0,9 % en Isère). Cette hausse de population ralentit néanmoins sur les cinq dernières années, comme dans l'ensemble de la région, sauf pour la Haute-Savoie dont la croissance démographique se maintient. En revanche, l'Allier (– 0,3 %) et surtout le Cantal (– 0,5 %) perdent des habitants dans ces espaces.

Des populations âgées dans le rural autonome, des familles dans le rural périurbain

Les couples avec enfants sont plus présents dans le rural périurbain (52 % de l'ensemble des ménages) que dans l'ensemble de la région (45 %). Au contraire, peu de personnes seules (11 % contre 16 % au niveau régional) ou de familles monoparentales (8 % contre 10 %) y vivent. Ces populations se trouvent en effet plus souvent dans les territoires urbains.
Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont moins présents dans le rural, que ce soit le rural autonome ou le rural sous influence des pôles. Les étudiants, et dans une moindre mesure les jeunes actifs, s'installent plutôt dans les espaces plus denses et notamment dans les métropoles, qui leur offrent de plus larges perspectives d'études ou d'emploi.
À l'inverse, la population des plus de 65 ans est davantage présente dans le rural autonome (23 %) que dans le rural périurbain (18 %) et que dans l'ensemble de la région (19 %). Cependant, ce sont souvent des familles et des jeunes actifs qui s'installent dans les communes rurales. Dans ces communes parfois vieillissantes, ces arrivées apportent un certain renouveau, qui reste toutefois limité compte-tenu du nombre de nouveaux arrivants ► pour en savoir plus.

Plus d'ouvriers et d'industrie dans le rural, en lien avec l'appareil productif

Dans le rural autonome, on dénombre plus d'ouvriers, d'agriculteurs et de chefs d'entreprise ► figure 4. Ainsi, 26 % des habitants ayant un emploi y sont ouvriers, contre 20 % dans la région. Les cadres résident au contraire moins dans l'espace rural (12 % des actifs ayant un emploi) que dans l'urbain (20 %), alors qu'ils représentent 17 % des habitants de la région. Cette part est particulièrement faible dans le rural autonome (9 %), tout comme, dans une moindre mesure, celle des professions intermédiaires. Les employés sont en revanche présents dans des proportions identiques dans les trois types d'espace. Cette spécificité des catégories socioprofessionnelles est liée à la répartition territoriale des activités. Les espaces ruraux accueillent davantage d'emplois dans les secteurs de l'industrie (10 % contre 7 % en moyenne dans la région), de l'agriculture (8 % contre 2 %) et de la construction (18 % contre 15 %). À l'inverse, le rural compte moins d'emplois dans les secteurs de l'administration ou des services aux entreprises. Certains secteurs sont en revanche présents dans tous les types d'espaces dans des proportions similaires, comme le commerce (22 %) ou les services aux particuliers (5 %).

L'accès aux services de la vie courante lié à la densité du territoire et au maillage urbain

En moyenne, 18 % de la population rurale accède aux équipements du « **panier de la vie courante** » en moins de quatre minutes, une proportion légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la population rurale en

► 2. Les zones de montagne, grands espaces ruraux

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française par l'étendue de ses espaces montagneux. Ainsi, 2 416 communes de la région, soit 60 %, sont classées, entièrement ou partiellement, **zones de montagne**. Elles regroupent 2,9 millions d'habitants en 2018, soit 36 % de la population régionale ► figure.
La quasi-totalité des communes sont rurales. Toutefois, la population des zones de montagne se répartit entre territoire rural autonome montagneux (25 % des habitants, contre 15 % dans la région), rural sous influence d'un pôle (25 % contre 20 % à l'échelle régionale) et espaces plus urbanisés (50 % des habitants contre 65 % dans la région). Certaines communes, considérées comme zones de montagne, sont même très denses, à l'instar de Saint-Étienne, Annecy ou Saint-Martin-d'Hères.
Entre 2008 et 2018, l'évolution démographique dans ces zones de montagne (+ 0,5 % par an) est légèrement inférieure à la moyenne régionale (+ 0,7 %). Mais elle est très variable selon leur caractère rural/urbain. Dans le rural autonome, la population stagne du fait d'un déficit des naissances par rapport aux décès (alors qu'elle augmente dans les autres espaces). L'excédent migratoire, faible, ne parvient pas à le compenser. Les territoires ruraux autonomes, qui sont ceux qui affichent le plus faible dynamisme démographique au niveau régional, sont encore plus touchés quand ils se situent en zone de montagne (+ 0,1 % contre + 0,3 % pour l'ensemble de la région). Ce constat est à relativiser selon le massif montagneux considéré. L'évolution démographique dans les zones de montagne alpines est plus dynamique que dans le Massif central. Les territoires ruraux autonomes des zones de montagnes de l'Isère gagnent des habitants (+ 0,5 %), comme ceux de Haute-Savoie (+ 0,6 %). En revanche, ceux de l'Allier (– 0,9 %), du Cantal (– 0,5 %) et du Puy-de-Dôme (– 0,4 %) affichent un déclin démographique important. Cependant, en Savoie, dont la population est stable entre 2008 et 2018, le rural autonome commence également à perdre des habitants sur la période récente, notamment dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise.

► Répartition des communes et de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes selon la typologie communale et leur appartenance ou non à une zone de montagne

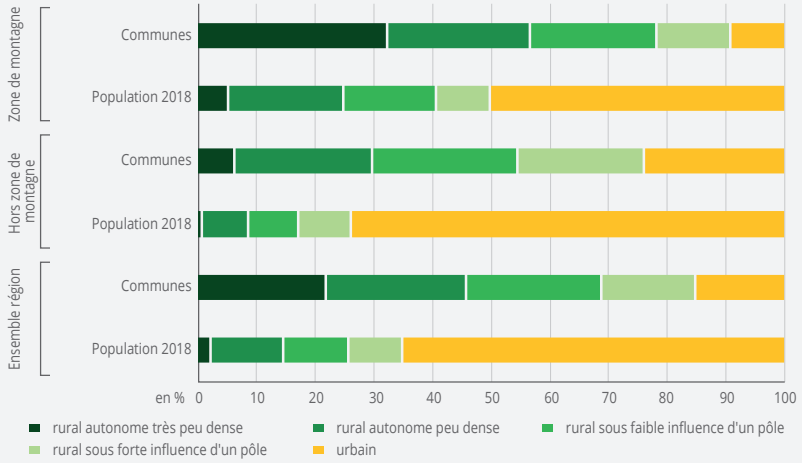

Lecture : en zone de montagne, 32 % des communes sont en territoire rural autonome très peu dense. Elles accueillent 5 % de la population des zones de montagne. À l'autre extrémité, 9 % des communes en zone de montagne sont urbaines et concentrent 50 % de la population vivant en zone de montagne.
Sources : Insee, Recensement de la population 2018 et Insee - Ministère de l'Agriculture, 01/01/2017

France métropolitaine (20 %). Ce taux atteint 62 % pour l'ensemble de la région et 86 % pour les espaces urbains.
Les temps d'accès sont beaucoup plus élevés dans le rural autonome, et notamment dans les zones très peu denses, où personne n'accède à ces équipements en moins de quatre minutes et où plus des deux tiers de la population met en moyenne plus de 10 minutes pour les atteindre.
La différence est sensible entre le rural autonome peu dense (25 % de la population à moins de quatre minutes), le rural sous faible influence urbaine (18 %) et le rural sous forte influence urbaine (15 %).
Les territoires du rural autonome peu dense semblent bénéficier d'un maillage de petites villes, ce qui n'est pas nécessairement le cas des espaces sous forte influence d'un pôle.

Emma Bianco, Sandrine Chaumeron (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 4. Répartition des actifs en emploi par catégorie sociale et type d'espace en Auvergne-Rhône-Alpes

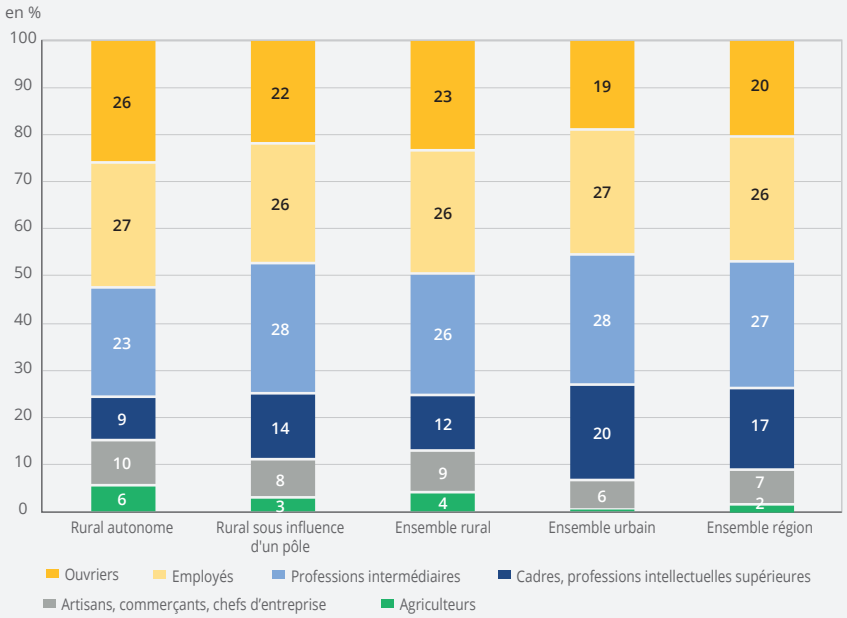

Lecture : dans le rural autonome, 26 % des actifs ayant un emploi sont ouvriers, 27 % sont employés, 23 % occupent une profession intermédiaire, 9 % sont cadres ou occupent une profession intellectuelle supérieure, 10 % sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprises et 6 % sont agriculteurs (du fait des arrondis les totaux peuvent être légèrement différents de 100 %).
Source : Insee, Recensement de la population 2017

► Définitions

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Les communes hors attraction des villes sont celles situées hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.
Les **communes rurales** sont les communes peu ou très peu denses, définies avec la grille communale de densité. Elles peuvent être découpées en 4 catégories :
- autonomes très peu denses (a) ;
- autonomes peu denses (b) ;
- sous faible influence d'un pôle (c) ;
- sous forte influence d'un pôle (d).

Le **rural autonome** ((a) et (b)) regroupe les communes rurales hors attraction des villes ou appartenant à une aire d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants.
Le rural sous influence d'un pôle ou **rural périurbain** correspond aux catégories (c) et (d). Ces communes appartiennent à la couronne d'une aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus. La commune est sous faible influence d'un pôle d'emploi (c) lorsque moins de 30 % de ses actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire. Elle est sous forte influence d'un pôle (d) si au moins 30 % de ses actifs occupés y travaillent.
Selon la méthode d'Eurostat, un département est dit « **essentiellement urbain** », si, après agrégation des données carroyées de chaque commune qui le constitue, la part de population des carreaux « denses » est supérieure à 50 %.
Il est dit « **intermédiaire** » si la part de population des carreaux « denses » et « intermédiaires » est supérieure à 50 % et que le département n'est pas déjà qualifié de « dense ».
Enfin, il est dit « **essentiellement rural** » si la part de population des carreaux « très peu dense » et/ou « peu dense » est supérieure à 50 %.
S'il comprend un centre urbain de plus de 200 000 habitants représentant au moins 25 % de la population départementale, il devient alors « intermédiaire ».

Conçu conjointement par l'Insee et le CGET, le « **panier de la vie courante** » comprend 22 équipements ou services. Ceux-ci ont été choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage.

Les **zones de montagne** étudiées ici relèvent d'une approche sectorielle dédiée en priorité à l'agriculture au titre de la reconnaissance et de la compensation des handicaps naturels et ouvrent droit à des aides. Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976.

► Pour en savoir plus

- « S'installer dans une commune rurale : un choix de proximité, privilégié par les jeunes actifs et les familles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 113, février 2021
- « La population croît fortement dans les couronnes des grandes et très grandes aires », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 83, janvier 2021
- « Deux tiers de la population regroupés sur 11 % du territoire », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 77, septembre 2020
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, édition 2015

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi
BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Bureau de presse :
04 78 63 26 96

ISSN 2493 – 1462
© Insee 2021

www.insee.fr